

## Chapitre 1

### **LOI DE CRÉDITS POUR 2008-2009 (FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN)**

*(Sanctionnée le 14 mars 2008)*

Attendu qu'il appert, du message de la commissaire et du budget des dépenses qui l'accompagne, que les montants indiqués à l'annexe de la présente loi sont nécessaires pour faire face aux dépenses en fonctionnement et entretien du gouvernement du Nunavut et à d'autres fins s'y rattachant, afférentes à l'exercice se terminant le 31 mars 2009,

la commissaire du Nunavut, sur l'avis et avec le consentement de l'Assemblée législative, édicte :

#### Définitions

**1.** Les définitions figurant à l'article 1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* s'appliquent à la présente loi.

#### Champ d'application

**2.** La présente loi s'applique à l'exercice se terminant le 31 mars 2009.

#### Crédits supplémentaires

**3.** (1) Il peut être engagé des dépenses, en conformité avec la *Loi sur la gestion des finances publiques*, aux fins et à concurrence des montants indiqués à l'annexe.

#### Montant maximal

(2) Le montant total des dépenses engagées sous le régime de la présente loi ne peut dépasser 971 252 000 \$.

#### Péréemption des crédits non utilisés

**4.** Sous réserve des articles 36 et 37 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, l'autorisation que prévoit la présente loi d'engager des dépenses aux fins et à concurrence des montants indiqués à l'annexe expire le 31 mars 2009.

#### Inscription aux comptes publics

**5.** Les montants dépensés au titre de la présente loi doivent être inscrits aux comptes publics, en conformité avec les articles 72 et 73 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

ANNEXE

CRÉDITS AFFECTÉS À L'EXERCICE  
SE TERMINANT LE 31 MARS 2009

**CRÉDIT N° 1 : FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN**

<u>POSTE</u> N°	<u>OBJET</u>	<u>MONTANT</u>
1.	Assemblée législative	14 159 000 \$
2.	Exécutif et Affaires intergouvernementales	11 240 000
3.	Finances	54 156 000
4.	Ressources humaines	18 019 000
5.	Justice	66 749 000
6.	Culture, Langue, Aînés et Jeunesse	18 107 000
7.	Éducation	197 072 000
8.	Santé et Services sociaux	252 388 000
9.	Environnement	16 126 000
10.	Services communautaires et gouvernementaux	155 288 000
11.	Développement économique et Transports	55 131 000
12.	Société d'habitation du Nunavut	112 817 000
<b>CRÉDITS POUR LE FONCTIONNEMENT ET L'ENTRETIEN :</b>		<b><u>971 252 000 \$</u></b>
<b>TOTAL DES CRÉDITS :</b>		<b><u>971 252 000 \$</u></b>